



Pour la gratuité des articles sur le dérèglement écologique.

Je suis directeur de recherches au CNRS, rattaché au Centre d'Economie de la Sorbonne. J'y travaille particulièrement sur les modélisations au croisement du climat et de l'économie et sur les conséquences économiques du réchauffement et des effondrements de la biodiversité. J'ai également été chef économiste de l'Agence Française de Développement, cette grande banque publique d'investissement dont l'une des missions est d'accompagner des projets d'adaptation au dérèglement climatique dans les pays du Sud. Il y a cinq ans, j'ai co-fondé la Chaire Energie & Prospérité, qui s'occupe des questions économiques liées à la transition vers des énergies renouvelables dans un contexte de raréfaction des ressources minières. À travers l'ensemble de mes activités de chercheur, de responsable économique mais également d'humanitaire au Sahel, j'ai été confronté de près à la question climatique.

Le réchauffement climatique expose nos sociétés à des phénomènes de plus en plus dramatiques. Nous en avons particulièrement subi les conséquences cet été avec des canicules exceptionnelles en France, des sécheresses inédites qui frappent durement notre agriculture, ainsi que les terribles incendies qui ravagent l'Amazonie, l'Indonésie, certains pays d'Afrique et même la forêt boréale. Les scientifiques confirment une accélération préoccupante du phénomène.

Mais le dérèglement écologique est aussi une formidable opportunité de changement pour nos sociétés : la rénovation thermique des bâtiments, par exemple, créerait énormément d'emplois, réduirait notre dépendance au pétrole, ramènerait notre balance commerciale près de l'équilibre.

Le climat et la biodiversité ne sont donc pas des sujets comme les autres. Ils conditionnent la pérennité à court terme des sociétés européennes, sans parler de celle des Suds. Devant cette réalité, la mobilisation de la société doit être totale.

Chaque jour, des informations nouvelles nous parviennent : par exemple, nous avons davantage découvert, ces dernières semaines, l'agonie de nos océans, trop chauds et trop acides, devenus les poubelles de nos déchets plastique. Mais les bonnes nouvelles sont nombreuses également : en ce moment-même, l'Afrique du Sud prend des décisions courageuses pour se libérer du charbon ; l'Indonésie a mis fin définitivement aux subventions publiques aux hydrocarbures fossiles. Partout dans le monde, des projets fleurissent et des mobilisations triomphent, qui esquissent les visages d'une société plus durable. Il est important de donner à voir ces évolutions positives car, si la peur peut motiver, l'espoir est un moteur bien plus puissant pour l'action.

Nous avons donc besoin d'une information sur l'environnement qui soit globale, de qualité et accessible à toutes et à tous. Les débats, les discussions, les accords et les désaccords politiques que cette information suscite doivent également être visibles du grand public. Sans information libre, il n'y aura pas de délibération démocratique éclairée. Or la presse a précisément la mission de mettre à disposition cette information.

C'est pourquoi nous demandons que l'ensemble des articles liés de près ou de loin à la question environnementale soient en accès libre, qu'ils soient gratuits. Il est essentiel que les barrières à l'information tombent pour permettre un élargissement de la mobilisation citoyenne. L'information sur l'urgence écologique concerne notre avenir commun. Elle est donc un bien commun, une ressource dont nous pouvons tous partager les fruits à des fins de mobilisation collective.

Il y va également de la facilité d'accès à l'information pour l'éducation, à l'heure où l'intégration de la question climatique dans les programmes scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur, fait enfin surface.

Nous savons les temps difficiles pour la presse, confrontée à la concurrence de l'information numérique gratuite et des réseaux sociaux, prompts à diffuser des contenus parfois inexacts ou trompeurs. Mais des articles de qualité en accès libre, ce sont aussi plus de fréquentations globales sur les sites dont les contenus payants bénéficieront, y compris publicitaires.

Nous voulons que la presse française soit la première au monde à s'engager de la sorte pour notre environnement. Pour que cette volonté soit entendue, soyons nombreuses et nombreux à signer cette pétition et à la partager autour de nous.

De mon côté, je vous tiendrai informés de la réponse des rédactions sollicitées.

Cette pétition est adressée à :

Presse nationale :

- Courrier International
- L'Express
- L'Humanité
- L'Obs
- La Croix
- Le Figaro
- Le Monde
- Le Monde Diplomatique
- Le Point
- Les Echos
- Les Jours
- Libération
- Marianne
- Mediapart
- Sciences et Avenir
- Télérama
- Valeurs actuelles

Presse régionale

- Charente Libre
- Corse Matin
- Courrier Picard
- L'écho du Centre
- L'Est Républicain
- La Dépêche
- La Dépêche du Midi
- La Gazette
- La Marseillaise
- La Montagne
- La Nouvelle République Centre-Ouest
- La Provence
- La République des Pyrénées
- La Voix du Nord
- Le Dauphiné Libéré

- Le Parisien
- Le Progrès
- Le Républicain Lorrain
- Le Télégramme
- Midi-Libre
- Nice-Matin
- Ouest-France
- Paris-Normandie
- Sud-Ouest
- Var-Matin

Article 7 de la Charte de l'environnement

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Article L120-1 du Code de l'Environnement

I. - La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :

- 1° D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ;
- 2° D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;
- 3° De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- 4° D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

II. - La participation confère le droit pour le public :

- 1° D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
- 2° De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation dans les conditions prévues au chapitre Ier ;
- 3° De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- 4° D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

[...]

Gaël Giraud



Directeur de recherche au CNRS et ancien chef économiste de l'Agence Française de Développement, Gaël Giraud est également co-directeur de la Chaire « Energie et prospérité » soutenue par l'Ecole normale supérieure (ENS), l'Ecole polytechnique et l'Ecole nationale supérieure d'administration économique (ENSAE), Professeur à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées ParisTech, et chercheur associé à l'Institut des études avancées (IEA) de Nantes.